

CLUB CYCLOTOURISTE CLEGUERECOIS
N° FFCT : 06655

Règlement de la randonnée

Article 1 : la randonnée, nommée » La balade au Pats Chitr'Per » ou «La Promenade des pré-Centenaires», est ouverte à tous les cyclotouristes majeurs, affiliés ou non à la Fédération Française de Cyclotourisme (F.F.C.T.)

Article 2 : les cyclotouristes sont considérés comme étant en excursion personnelle et de ce fait, sont soumis aux dispositions générales du code de la route. La plus grande prudence leur est demandée. Ne pas rouler à plus de deux de front et se mettre en file simple dès que les conditions de circulation l'exigent. Le gilet fluo est obligatoire lorsque la visibilité est réduite (pluie, brouillard...)

Article 3 : les participants doivent être couverts par une assurance individuelle ou collective en responsabilité civile. Le Club a souscrit une assurance spéciale « accueil des nouveaux licenciés » option A, auprès de la FFCT, pour les participants novices.

La randonnée est réservée à des participants adultes débutants et se déroule à une allure adaptée. Les membres du Club Cyclo de Cléguérec encadrent les participants.

Article 4 : cette randonnée d'initiation et de découverte du cyclotourisme ne peut en aucun cas s'assimiler à une compétition cycliste. Elle se déroule sans limitation de temps ni de classement.

Article 5 : le fait de participer à la présente randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Article 6 : le port du casque est vivement conseillé.

Article 7 : une boisson est offerte aux participants à l'issue de la randonnée.

